

Desjardins-Jeunes au travail Été 2016



DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme Desjardins Jeunes au travail vise à établir un partenariat entre les caisses Desjardins de Montmagny, de la Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer, du Parc régional des Appalaches, des Etchemins et le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny afin de créer des emplois d'été dans différentes entreprises du milieu.

Par l'octroi d'une subvention salariale de 50 % du taux horaire du salaire minimum en vigueur au 1^{er} mai 2016 pour 180 heures de travail, le programme permet ainsi à des jeunes âgés de 16 à 18 ans d'acquérir une première expérience de travail significative.

Les fondements de ce programme sont la formation et l'encadrement ce qui contribuera à une meilleure préparation pour l'intégration ultérieure de ces jeunes sur le marché du travail.

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Permettre à des jeunes étudiants âgés entre 16-18 ans résidant sur le territoire de la MRC de Montmagny et/ou membres des caisses participantes de vivre une expérience de travail enrichissante.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer des emplois d'été pour des jeunes âgés entre 16-18 ans qui ont peu ou pas d'expérience de travail.
- Développer chez les jeunes des compétences en recherche d'emploi (connaissance de soi, rédaction d'un CV, simulations d'entrevue, etc.).
- Permettre aux jeunes de vivre une expérience où ils pourront apprendre et préciser des facettes de leur orientation de carrière.
- Contribuer au développement des employeurs en leur donnant la possibilité d'embaucher un employé supplémentaire pour la période estivale.
- Accroître l'implication sociale de la Caisse et des employeurs.

CLIENTÈLE VISÉE

- Les jeunes âgés entre 16 et 18 ans, fréquentant un établissement scolaire et y retournant à l'automne, ayant peu ou pas d'expérience professionnelle et désirant acquérir et développer des compétences professionnelles transférables.
- Les employeurs à la recherche d'employés non spécialisés pour la période estivale.

RECRUTEMENT DES EMPLOYEURS

Le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny effectuera la promotion du programme dans les médias régionaux et par l'envoi d'un courriel aux employeurs potentiels situés sur le territoire des caisses participantes.

La sélection des entreprises s'effectuera en collaboration avec la Caisse Desjardins concernée selon les critères suivants :

- dans quelle mesure l'emploi offert peut procurer une expérience enrichissante pour un jeune;
- dans quelle mesure l'emploi offert peut préparer le jeune en vue de son intégration au marché du travail;

- l'implication de l'employeur en termes de supervision et d'appui au jeune;
- les intérêts des jeunes pour ce genre de poste.

L'employeur sélectionné devra embaucher et encadrer un jeune dans l'esprit du programme.

L'emploi créé devra durer entre 6 et 8 semaines pour un minimum de 180 heures de travail. L'employeur versera à l'étudiant le salaire (salaire minimum ou davantage) et assumera les charges sociales reliées à cet emploi.

L'employeur devra fournir toutes les pièces justificatives au responsable du programme. Après la réception des documents, le Carrefour jeunesse-emploi pourra procéder aux versements de la subvention.

RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTS

Les employeurs peuvent bénéficier du support du Carrefour pour leur recrutement.

Des formulaires d'inscription seront disponibles au Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny. Les jeunes intéressés devront s'inscrire en contactant le Carrefour jeunesse-emploi ou en expédiant le formulaire d'inscription.

Les candidatures ainsi reçues seront soumises aux employeurs afin que ceux-ci puissent choisir le participant en fonction de leurs critères de sélection.

ATELIERS SUR LA RECHERCHE D'EMPLOI ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

Les jeunes intéressés devront participer aux ateliers sur la recherche d'emploi (ex : attitudes en emploi, entrevue d'embauche, prévention des accidents en milieu de travail, etc.) offerts par le Carrefour jeunesse-emploi.

Les participants doivent être également disponibles pour participer à des activités de promotion (activité de clôture, présentation de son expérience lors de l'assemblée générale de la Caisse Desjardins et/ ou lors de l'assemblée générale régionale).

ÉVALUATIONS ET RAPPORT

Les employeurs et les jeunes devront compléter et remettre au responsable du programme deux évaluations, soit à la mi-programme et à la fin du programme.

Un rapport final sera déposé à la caisse ayant subventionné des emplois.



Coopérer pour créer l'avenir

